



SCHEMA REGIONAL CLIMAT, AIR, ENERGIE (SRCAE)

Présentation du SRCAE arrêté le 28 juin 2012

Club technique sur les SCOT approuvés (ou presque)
en région Centre

Vendredi 5 avril 2013 – DREAL Centre (Orléans)



Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre



INTRODUCTION



Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région
Centre

■

➤

www.centre.gouv.fr

➤

www.regioncentre.fr

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-r375.html>



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir

Principales pièces du SRCAE

- Une partie contexte, qui présente à un lecteur non averti les problématiques du climat, de l'air et de l'énergie
- Un rapport présentant l'état des lieux dans l'ensemble des domaines couverts par le schéma
- Un document d'orientations, qui définit les orientations et objectifs régionaux
- Un volet annexé intitulé « schéma régional éolien »





SRCAE

PRESENTATION DE LA PARTIE

CONTEXTE



Présent
pour
l'avenir



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre



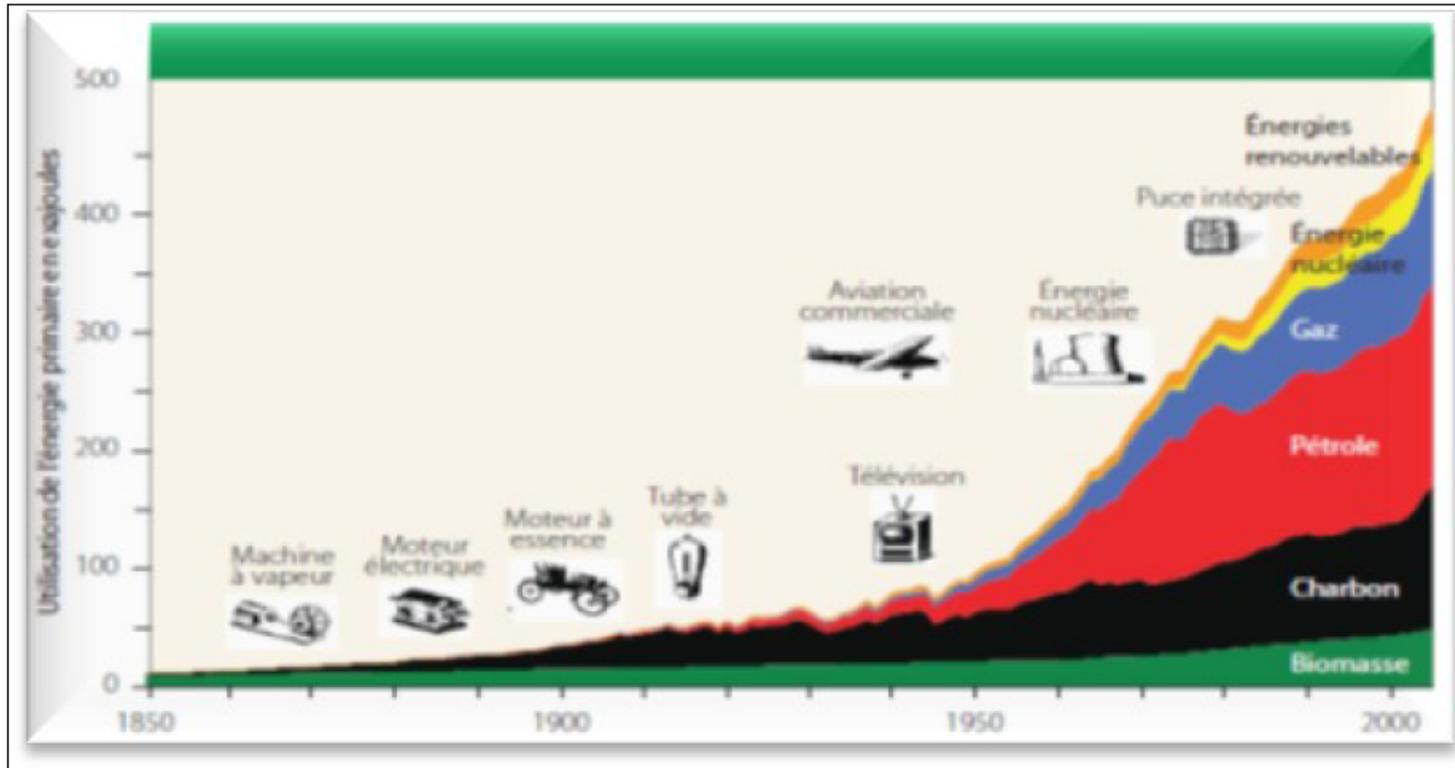
PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

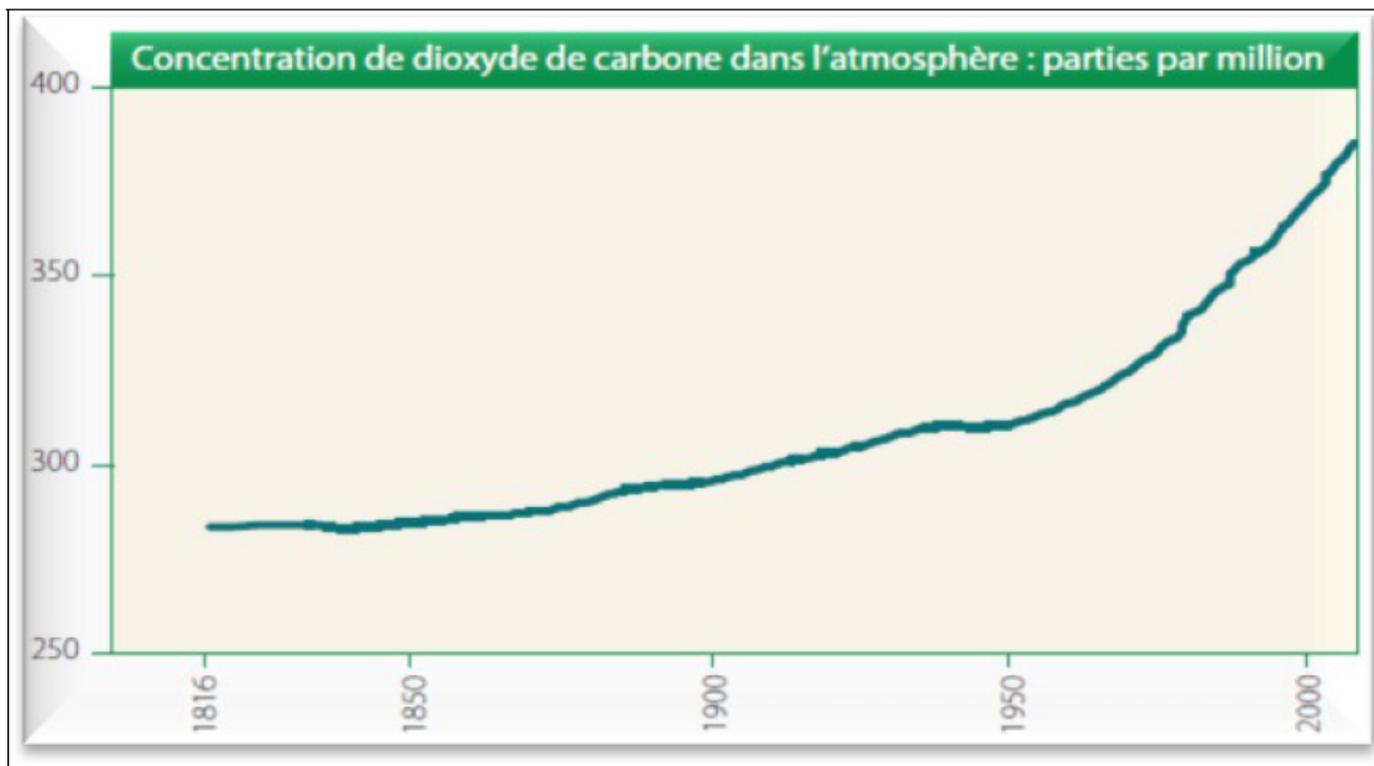
Centre



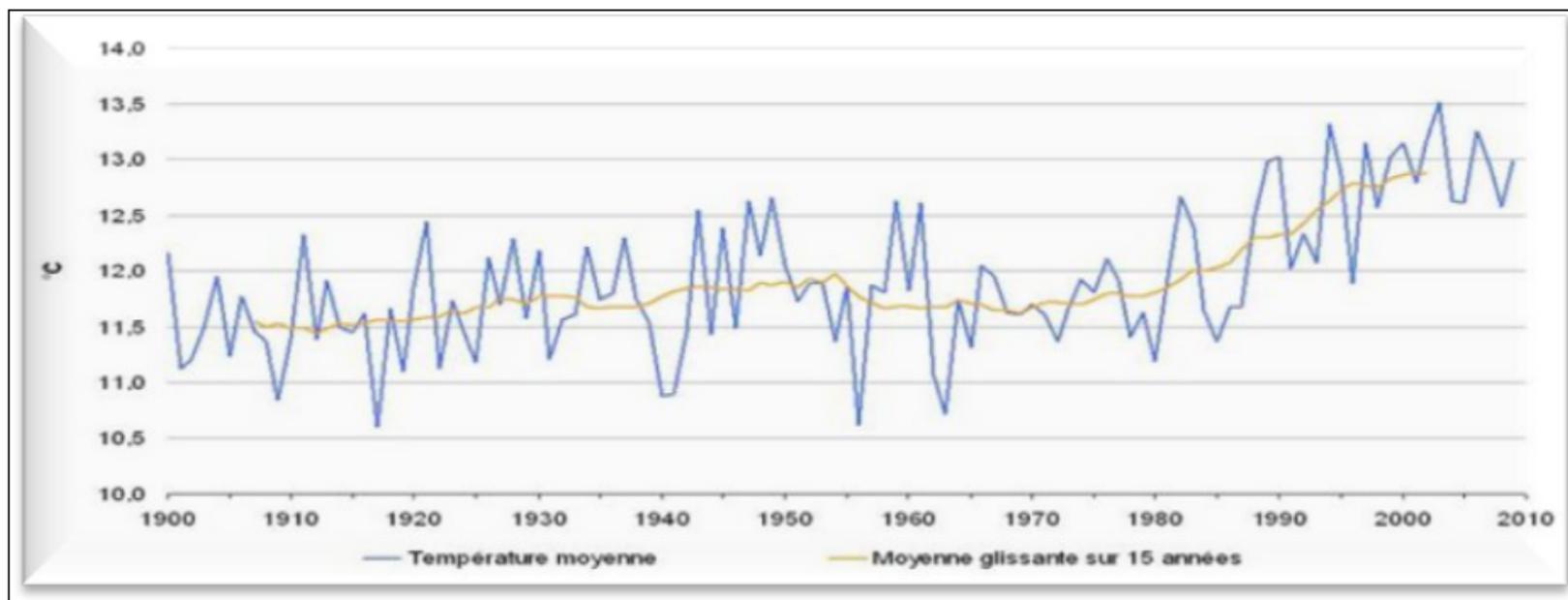
Présent
pour
l'avenir



Source :
Nations Unies, 2010,
« Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2009 - Promouvoir le développement, protéger la planète », Fig. II,4
Accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/archive.shtml>.



Source :
Nations Unies, 2011,
« Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2011 - La grande transformation technologique pour
une économie verte - Aperçu général », Fig. 1d
Accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/index.shtml>



Source :

Météo-France, 2010 et site du service statistique (SOeS) du ministère du développement durable (MEDDTL).

Accessible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/article/199/1080/rechauffement-climatique.html>.



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région
Centre

- La réduction
- L'adaptation



Présent
pour
l'avenir

Les « 3 x 20 » du paquet énergie-climat de l'UE

En 2008, l'UE a défini pour **2020** le triple objectif :

- Réaliser **20%** d'économies d'énergie
- Porter la part des **ENR** à **20%** de la consommation d'énergie finale (pour la France **23%**)
- Réduire de **20%** les émissions de **GES** par rapport à 1990



Le facteur 4

- Objectif énoncé pour les pays développés lors du protocole de Kyoto en 1997
- Réduire d'ici **2050** de **75%** (diviser par 4) les émissions de **GES** par rapport à 1990
- Objectif repris par la France dans la loi POPE de 2005^(*)

(*) Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programmation fixant les orientations de la politique énergétique



Le Grenelle de l'Environnement

- Textes votés en 2009 (LG I) et 2010 (LG II)
- Cibles principales : le bâtiment, les transports et l'énergie, économies de ressources
- Renforcement des mesures d'économie d'énergie
- Développement des ENR
- SRCAE

Les objectifs du SRCAE sont, dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie :

- L'intégration des problématiques du climat, de l'air et de l'énergie, au sein d'un même cadre de référence
- Le renforcement de la cohérence de l'action territoriale
- L'articulation des enjeux et objectifs régionaux avec les engagements nationaux et internationaux de la France



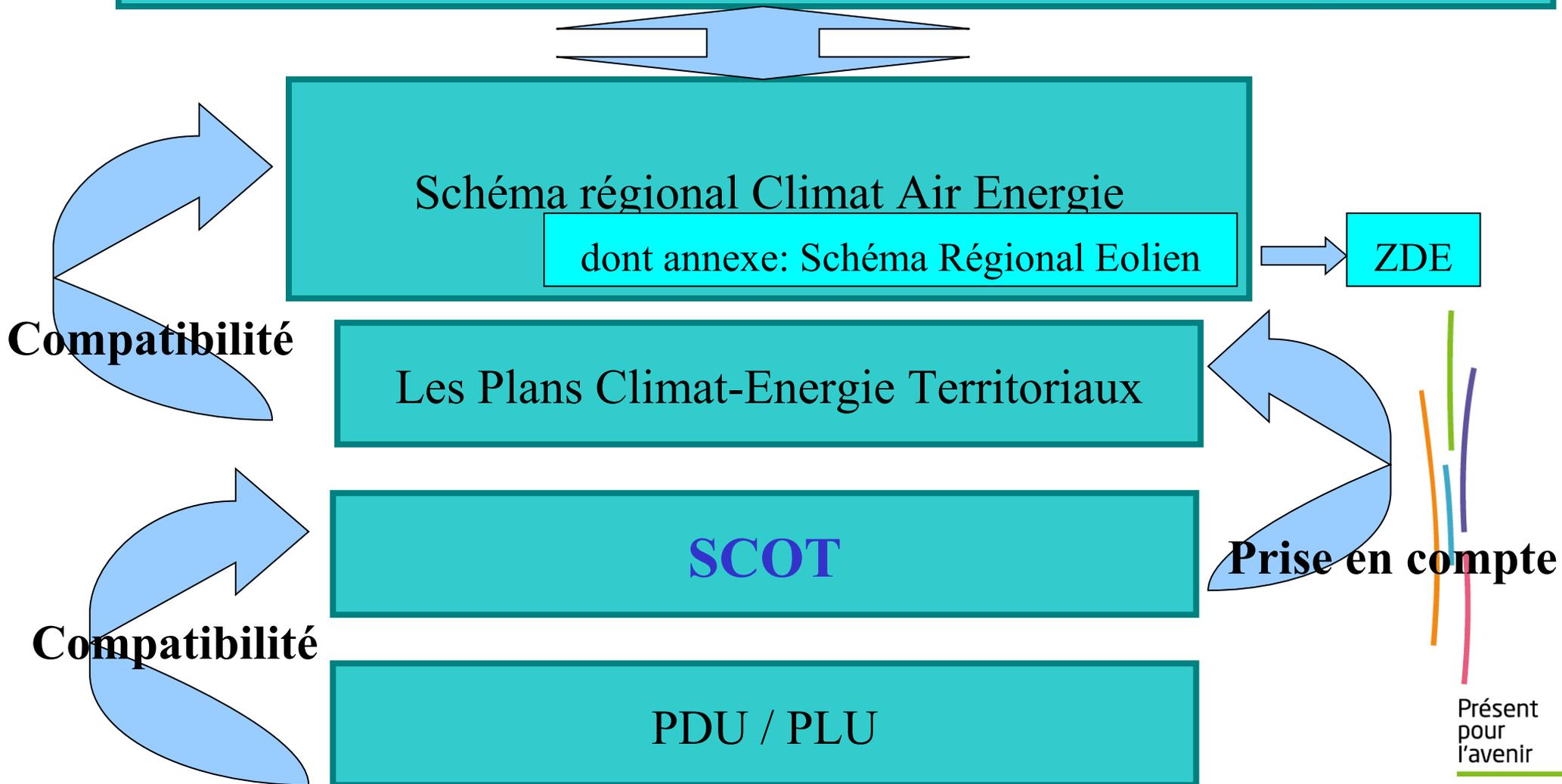
Le SRCAE définit aux horizons 2020 et 2050, des orientations et des objectifs qualitatifs et quantitatifs régionaux portant sur :

- La lutte contre la pollution atmosphérique
- La maîtrise de la demande énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation aux changements climatiques



La nouvelle architecture C, A, E

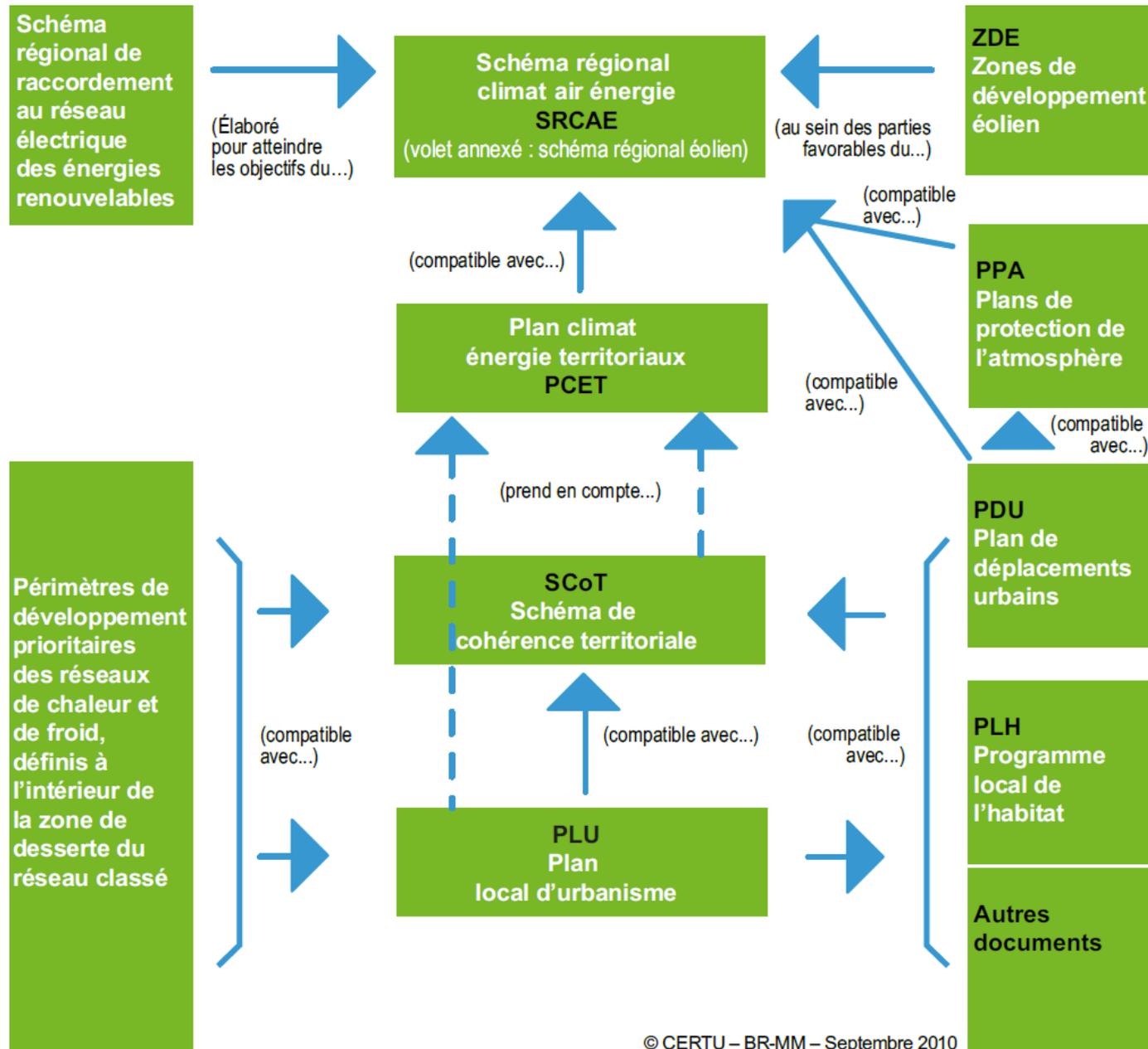
Les engagements internationaux et nationaux:
les 3 fois 20, Plan national des enr, Plan climat national, Plan particules...



La nouvelle architecture C, A, E

- Conformité : obligation de stricte identité.
L'acte subordonné ne doit pas s'écarter de la norme supérieure.
- Compatibilité: obligation de non contrariété.
Possibilité de divergence entre les deux documents mais à condition que les options fondamentales ne soient pas remises en cause par le document devant être compatible.
- Prise en compte : obligation de ne pas ignorer.
Possibilité de déroger pour un motif justifié.

La nouvelle architecture C, A, E



La nouvelle architecture C, A, E

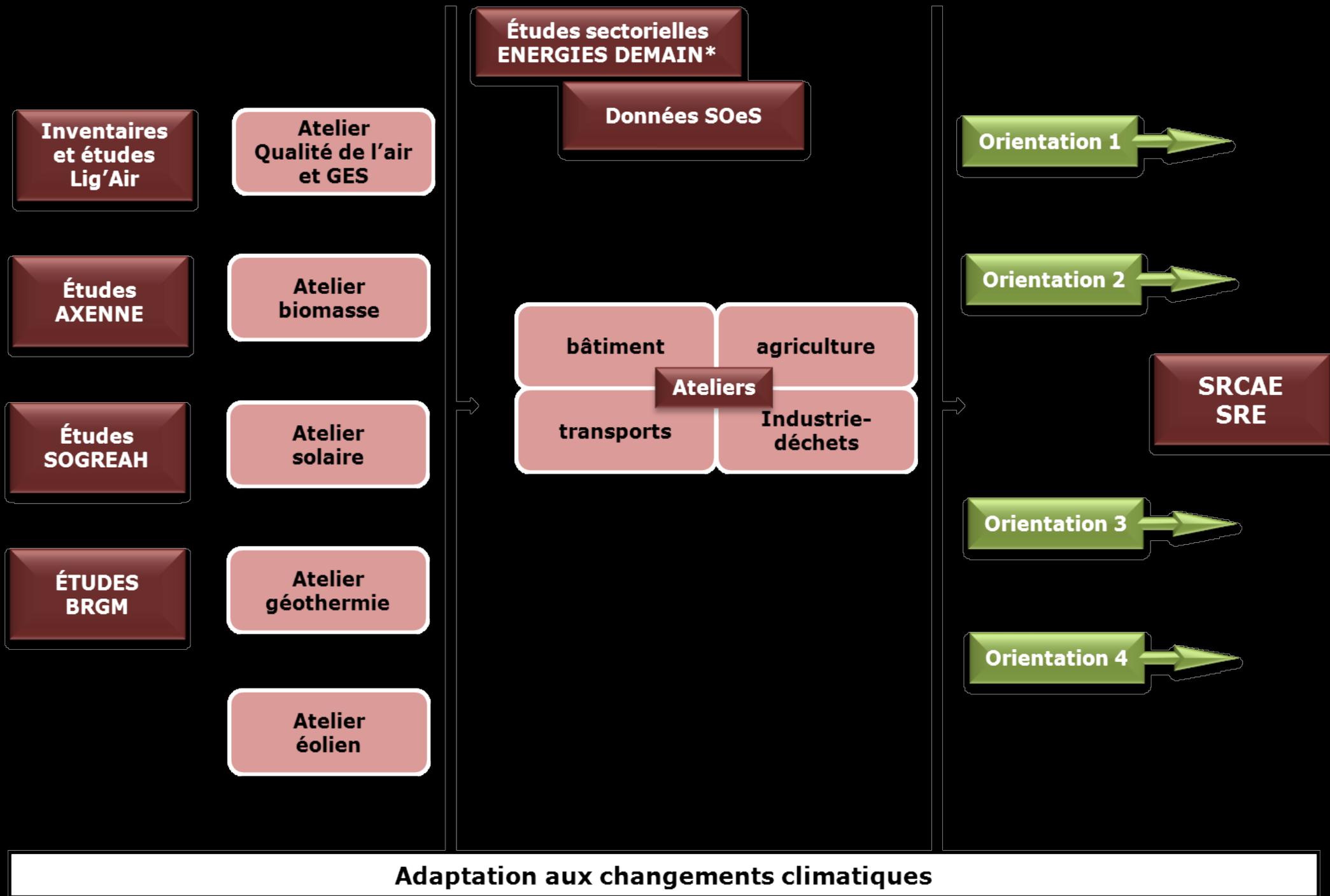
➤ Article L110 du code de l'urbanisme

L'action des collectivités locales en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

➤ Article L121-1 du code de l'urbanisme

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs de développement durable, (...) la réduction des émissions de GES, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de sources renouvelables.





* Émission de GES, consommation énergétique

Le SRCAE est évalué et révisé tous les 5 ans

- Mise en place d'indicateurs de suivi et d'efficacité
- Rôle de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES)





PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



o

o



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



o

o

o

o

•

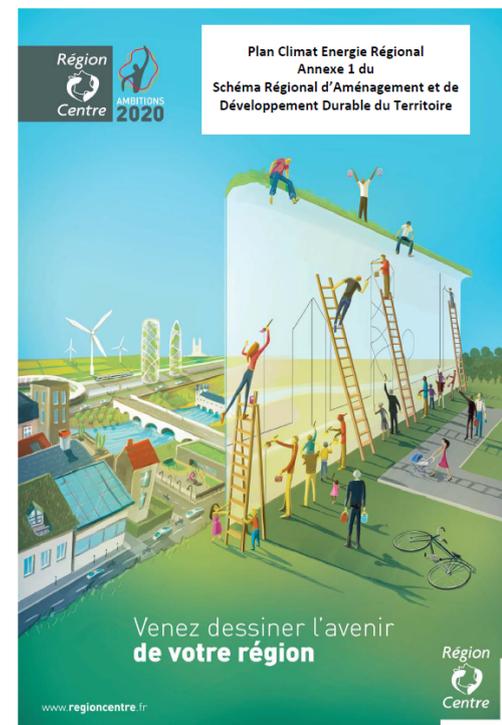
•

•

•

•

•





SRCAE

PRESENTATION DE LA PARTIE

RAPPORT



Présent
pour
l'avenir



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir

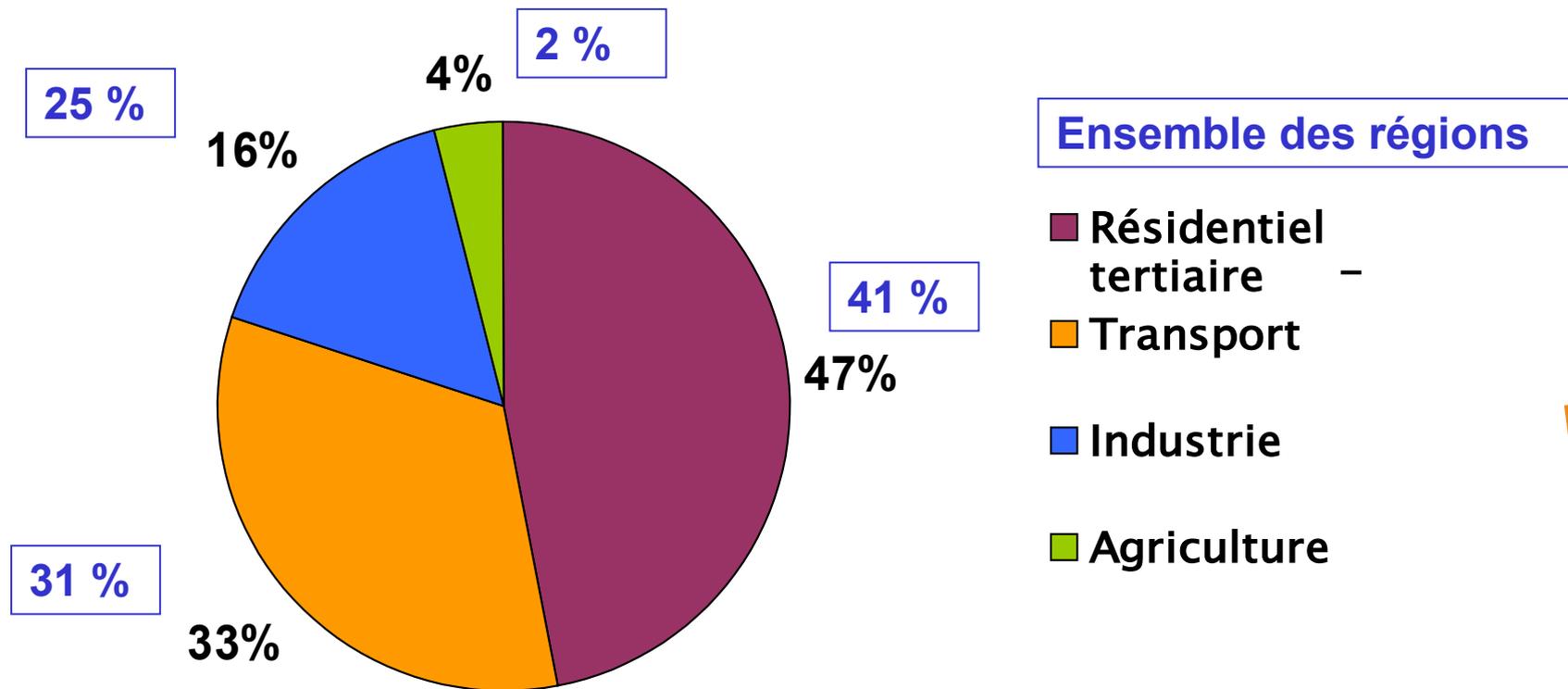


PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région
Centre



Présent
pour
l'avenir



Présent
pour
l'avenir

656 MW

58 MW

Pour compléter votre information

686 MW
(+2% en 1 an)

(+113% en 1 an)

139 MW





PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



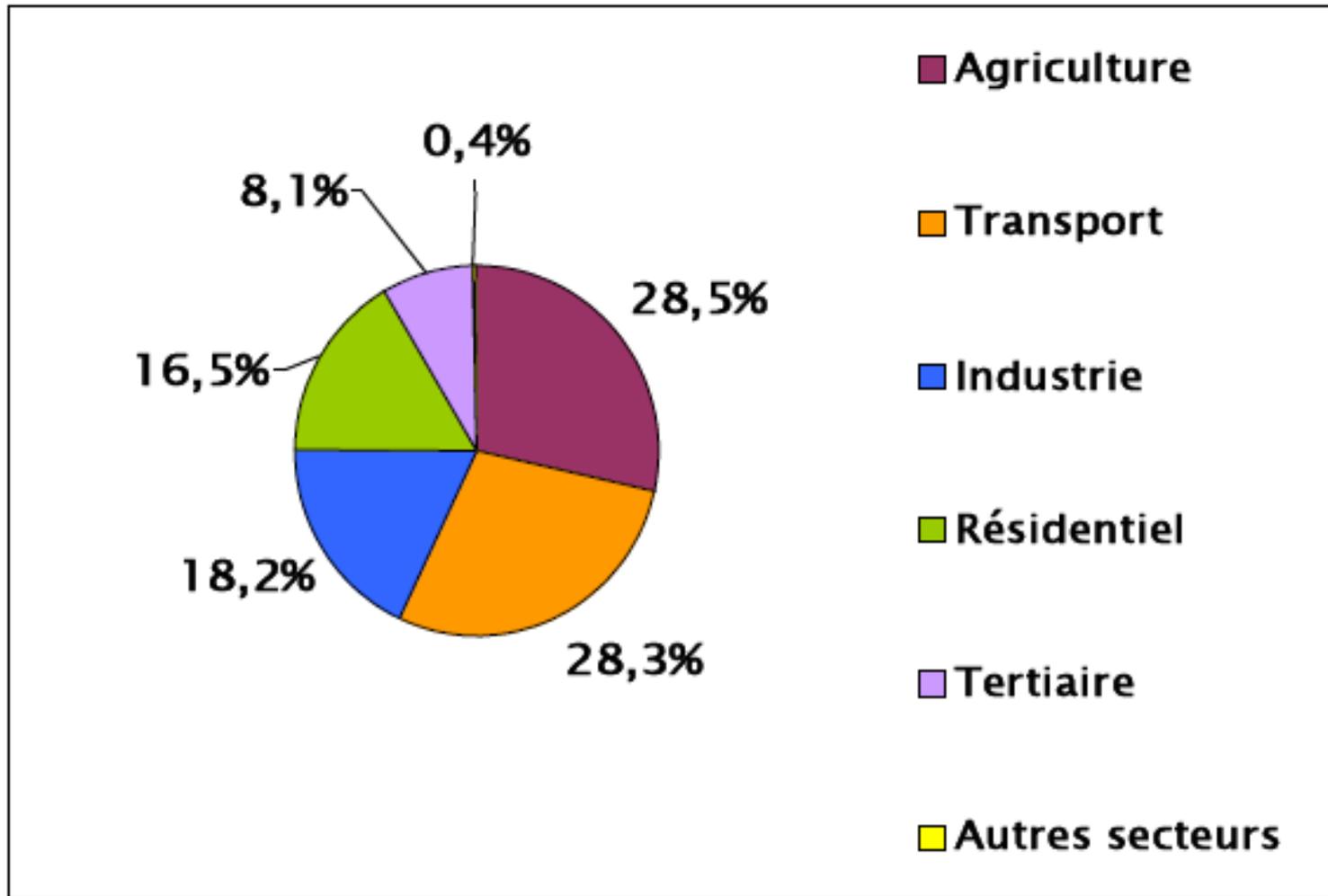
Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir





PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région
Centre



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir

Pour compléter votre information

➤ Fortes chaleurs



Pour compléter votre information

➤ Episodes de froid



Pour compléter votre information

➤ Précipitations

=> La région Centre sera donc caractérisée par un climat plus chaud et plus sec qu'aujourd'hui !





PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir



Région



PRÉ
DE LA F
CEN

-
-
-
-
-



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir



Région

PRÉ
DE LA F
CEN



Présent
pour
l'avenir

Les zones sensibles sont définies par l'article R 222-2-I du code de l'environnement.

Elles sont constituées des zones au sein desquelles les orientations du SRCAE relatives à la qualité de l'air doivent être renforcées en raison de risques liés :

- **A la densité de la population,**
- **Aux milieux naturels**
- **Aux caractéristiques topographiques**
- **Le cas échéant, aux enjeux de préservation du patrimoine, de développement du tourisme et de protection des milieux agricoles.**



Les zones sensibles

La sensibilité d'une commune se vérifie par rapport à l'un des trois critères suivants :

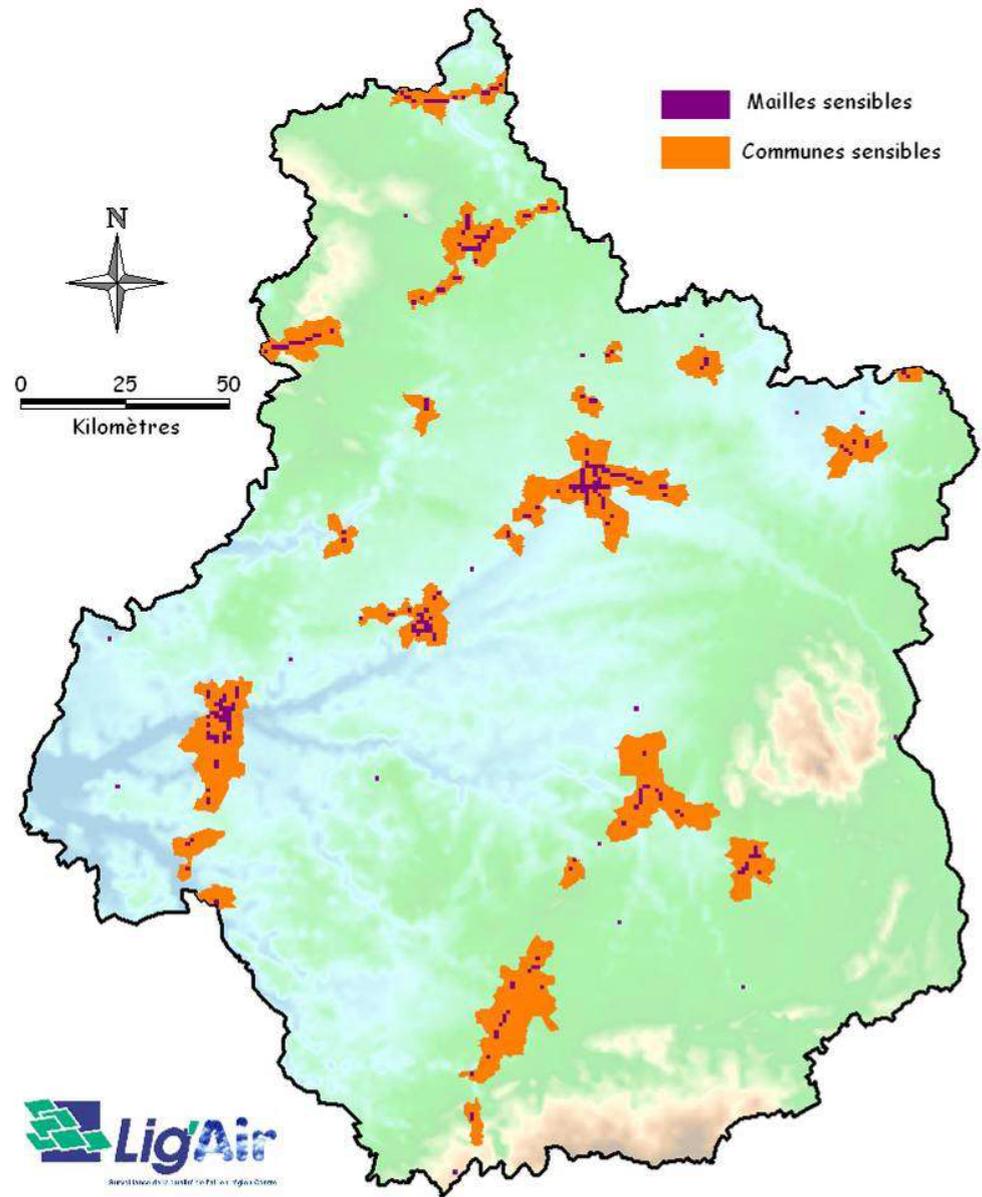
- 1. Elle contient ou recoupe au moins deux mailles sensibles,**
- 2. Elle contient ou recoupe deux mailles au maximum dont l'une au moins est sensible,**
- 3. Elle contient ou recoupe une maille sensible et est adjacente à une commune sélectionnée selon la condition 1 ou 2.**



Les zones sensibles

141 communes
répondent ainsi à l'un de
ces critères, soit **2 742**
km² et une population de
1 125 848 habitants
(Source Insee 2006).

Ces communes sensibles
représentent **6,9%** du
territoire et regroupent
44,9% de la population en
région Centre.



➤ Zones sensibles

	Surface sensible		Habitants zones sensibles (2006)	
	(km ²)	%	Nbre d'hab	%
Cher	342	13	124 480	11
Eure-et-Loir	531	20	174 369	15
Indre	423	16	76 003	7
Indre-et-Loire	439	16	296 828	26
Loir-et-Cher	304	11	94 224	8
Loiret	684	25	359 944	32
Total région	2 723	100	1 125 848	100





PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Bâtiments

-
-
-



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Industrie

-
-
-
-
-
-



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Agriculture

Leviers d'économies d'énergie

-
-
-
-
-
-
-



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Agriculture

Leviers de diminution des émissions de GES



Transports

Leviers d'économies d'énergie et de réduction des **GES** dans le transport des voyageurs

-
-
-
-
-
-
-



Transports

Leviers d'économies d'énergie et de réduction des GES dans le transport des marchandises

-

-

-

-



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir

650 ktep
80 ktep
560 ktep 2600 MW
120 ktep
23 ktep
25 ktep
12 ktep

29%





PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région

Centre



Présent
pour
l'avenir

- **Engagement national à diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050**
 - ↪ **en région Centre : objectif de 5 millions de tonnes de GES émis /an.**
- **Engagement national pour une réduction des GES de 20% à l'horizon 2020.**
 - ↪ **40% dans le PCER.**
- **Trois considérations majeures :**
 - **nécessité d'une réduction significative des consommations d'énergie.**
 - **le secteur du bâtiment est un secteur prioritaire où réaliser des économies d'énergie.**
 - **ambition de constituer en région Centre un pôle européen sur les énergies.**

5 objectifs :

- **la construction de bâtiments ne consommant pas d'énergie (en dehors de celle qu'ils produisent à travers des processus renouvelables).**
- **la modification des pratiques de mobilité.**
- **la modification des modes de production (afin qu'ils nécessitent moins d'énergie et émettent moins de GES).**
- **le développement de l'ensemble des énergies renouvelables : éolien, bois-énergie, géothermie, solaire, méthanisation.**
- **l'information et la formation des habitants, pour une prise de conscience et une appropriation par la majorité des citoyens.**

Concernant la consommation d'énergie

	En 2008	En 2020		En 2050
	Consommation en ktep	Consommation en ktep	Objectif de réduction en 2020 par rapport à 2008	Consommation en ktep
Bâtiment	2.926	2.080	-28,9%	800
Transports	2.127	1.730	-18,7%	1.500
Economie (industrie, trait. des déchets, agriculture)	1.361	1.190	-12,6%	800
Total	6.414	5.000	-22%	≅ 3.100



Concernant les émissions de gaz à effet de serre

	En 2008	En 2020		En 2050
	Emissions de GES en kteqCO ₂	Objectifs de réduction en 2020 par rapport à 2008	Emissions de GES en kteqCO ₂	Emissions de GES en kteqCO ₂
Bâtiment	5.746	Mini -38% Maxi -43%	3.562 3.275	600
Transports	6.629	Mini -20% Maxi -40%	5.303 3.977	2.000
Economie (industrie, trait. des déchets, agriculture)	10.920	Mini -15% Maxi -30%	9.282 7.644	3.200
Total		Mini -22,4% Maxi -36,3%	≅ 18.150 ≅ 14.900	≅ 5.800



Concernant les ENR

	En 2020	En 2050
	Production en ktep	Production en ktep
Bois-énergie	650	700
Méthanisation	80	300
Eolien	560	900
Géothermie	120	600
Solaire	23	100
Solaire	25	200
Hydraulique	12	12
Total	1.470	≅ 2.800



Présent
pour
l'avenir



SRCAE

PRESENTATION DE LA PARTIE ORIENTATIONS



Présent
pour
l'avenir



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre

Le SRCAE est un document stratégique.

Il n'a donc pas vocation à comporter des mesures ou des actions.

Celles-ci relèvent des collectivités territoriales via notamment les plans climat énergie territoriaux.

Les objectifs et orientations permettent de mobiliser les acteurs et les décideurs (*)

(*) pour que des actions puissent être identifiées et mises en œuvre au travers des différents plans.





PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE

Région
Centre

Bâtiment

Industrie

Agriculture

Transports

ENR

Autres secteurs



Présent
pour
l'avenir



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE



Présent
pour
l'avenir

ORIENTATION 1 : maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques

- réhabilitations thermiques des bâtiments
- fabrication et production économes en énergie et en ressources.

ORIENTATION 2 : promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de GES

- cohérence entre les documents d'orientation et de planification
- densification et mixité du tissu urbain
- réduction des émissions de GES dès la conception des projets ou des programmes
- mobilités douces et complémentarité des modes transports

ORIENTATION 3 : un développement des ENR ambitieux et respectueux des enjeux environnementaux

- adéquation entre utilisateurs et expression de leurs besoins d'une part avec les ressources d'ENR mobilisables d'autre part
- développement des ENR prenant en compte les enjeux environnementaux et les spécificités du territoire

ORIENTATION 4 : un développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air

- changement des modes de déplacements et des pratiques agricoles
- renouvellement des appareils de chauffage au bois et mise en place de nouveaux matériels plus performants dans les zones sensibles à la qualité de l'air
- renouvellement des parcs de véhicules
- renforcement des contrôles des sources fixes et mobiles

Orientation 5 : informer le public, faire évoluer les comportements

- accessibilité à des données fiables pour tous
- développement des diagnostics, communication sur les meilleures solutions possibles
- adaptation des systèmes de surveillance / alerte aux nouveaux risques sanitaires et d'aléas climatiques

ORIENTATION 6 : promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et énergie

- regroupements d'entreprises proposant des projets collaboratifs innovants économes en ressources
- innovation par les services pour une utilisation optimisée des ressources
- création d'entreprises innovantes

ORIENTATION 7 : des filières performantes, des professionnels compétents

- ancrage territorial des filières porteuses et génératrices d'emplois en région Centre
- professionnalisme dans les phases d'installation, de conduite et de maintenance des équipements relatifs aux ENR
- comportements économes dans l'exercice professionnel



	Economies d'énergie	Réduction d'émission de GES	Contribution à la production d'ENR	Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique
ORIENTATION1	↘	++	+	+	+
ORIENTATION2	+	↘	+	+	+
ORIENTATION3	↔	+	↗29% en 2020 dans la consommation énergétique finale	↔	↔
ORIENTATION4	+	+	+	↘30% des PM et NOx d'ici 2020 en zones sensibles	+
ORIENTATION5	+	+	+	+	+
ORIENTATION6	+	+	+	+	+
ORIENTATION7	++	+	++	+	+